

# SYNDICAT SCOLAIRE DU GRAND VAL



Evodie R.



Le mot de la Directrice	p. 4
Autorités scolaires	p. 5
Direction et secrétariat	p. 5
Ecoles : adresses et téléphones	p. 5
Autres adresses utiles	p. 5
Numéros d'urgence	p. 6
Espace santé	p. 6
Médiation scolaire	p. 6
Ecole à journée continue	p. 7
Assurances	p. 7
Vacances scolaires 2018–2019 et 2019–2020	p. 7
Congés accordés et demi-journées de congé	p. 8
Absences / dispenses	p. 9
Répartition des classes pour l'année scolaire 18/19	p. 9
Liste du corps enseignant et des classes	p. 10
La vie de l'école	p. 11
Règlement scolaire	p. 12
Autres règlements et code de vie	p. 13
Chemin de l'école / transports scolaires	p. 13
Horaires des bus scolaires	p. 14
Suggestions pour la brochure 2019–2020	p. 15



Chers parents, chers élèves,

A quoi sert un marteau ? A planter un clou, quelle évidence !

Et à quoi sert l'école ? La réponse peut sembler limpide, et pourtant, tant de philosophes, pédagogues et autres psychologues se sont penchés dessus.

Je l'ai posée à nos enseignants ; certains l'ont proposée à leurs élèves. Et voici un échantillon de réponses :

- ⊙ A grandir dans sa tête, à se faire des copains, à apprendre des choses, aller au boulot comme papa et maman, même si parfois, c'est mieux à la maison !
- ⊙ A sortir du milieu familial pour vivre des expériences, vivre ensemble avec des personnes de son âge. Rencontrer des adultes qui ont une manière de voir différente de celle des parents.
- ⊙ L'école sert à apprendre, à « prendre » des connaissances pour grandir, évoluer, se cultiver et s'en resservir plus tard.
- ⊙ A se faire des amis; on apprend grâce aux autres !
- ⊙ A se rendre compte qu'on est capable de faire quelque chose de bien !
- ⊙ L'école permet l'échange, la concertation, l'écoute; elle laisse la place à l'erreur; elle enrichit et responsabilise. Elle offre un climat d'apprentissages, d'expérimentation, de découvertes, de curiosité...
- ⊙ Elle sert à développer la pensée des enfants qui feront le monde de demain.
- ⊙ A découvrir, se découvrir, rester ouvert, s'ouvrir... Accueillir l'autre.
- ⊙ A développer ses facultés intellectuelles, physiques, émotionnelles; développer sa créativité, sa responsabilité et son autonomie; créer des liens, grandir dans un cadre bienveillant et apprendre de ses erreurs.
- ⊙ L'école, c'est le plaisir d'essayer, de manipuler, de goûter; c'est être fier d'avoir accompli des choses tout seul ou avec de l'aide. C'est aussi les amitiés et parfois les déceptions, la tristesse, la peur...
- ⊙ L'école sert à connecter les élèves à la nature dont nous avons la chance d'être entourés.
- ⊙ L'école, c'est une fenêtre ouverte sur l'extérieur !

C'est donc riches de ce large éventail de visions, orientées sur l'instruction et l'acquisition de savoirs mais aussi sur le développement de compétences sociales, que nous voulons entrer dans cette nouvelle année scolaire !

Nathalie Kaempf  
Directrice SGV



## COMMISSION SCOLAIRE

Président	M. Roger Chopard
Vice-présidente	Mme Juliane Lab
Secrétaire	Mme Monique Crelier
Caissière	Mme Sonia Minder
Membres	2 représentants par commune

## DIRECTION

Mme Nathalie Kaempf  
 Grand-Rue 29  
 2745 Grandval  
 032 499 90 35  
 079 381 16 48  
[dirsgv@gmail.com](mailto:dirsgv@gmail.com)

## SECRETARIAT

Mme Monique Crelier  
 Grand-Rue 29  
 2745 Grandval  
 032 499 90 35  
[secretariatsgv@bluewin.ch](mailto:secretariatsgv@bluewin.ch)

## ECOLES - ADRESSES ET TELEPHONES



Eschert	Au Village 4	2743 Eschert	032 493 54 72
Belprahon	Les Grands Clos 7	2744 Belprahon	032 493 40 60
Grandval	Grand-Rue 29	2745 Grandval	032 499 95 83
Crémines	Rue du Collège 6	2746 Crémines	032 499 99 59
Corcelles	Clos la Jus 27	2747 Corcelles	032 499 00 27

## AUTRES ADRESSES UTILES

SPE (Service psychologique pour enfants et adolescents)	Rue du Moulin 2A 2740 Moutier	032 493 27 78 <a href="mailto:spe.moutier@erz.be.ch">spe.moutier@erz.be.ch</a>
Médecin scolaire Dr. Arana Alvaro	Hôpital du Jura bernois 2740 Moutier	032 494 38 20
Dentiste scolaire Dr. Rémi Laporte	Rue Centrale 47 2740 Moutier	032 493 36 58
Dentiste scolaire Dr. Christian Molinari	Avenue de la Gare 19 2740 Moutier	032 493 75 20

## NUMEROS D'URGENCE



---

Police urgences	117
Service du feu	118
Urgences médicales	144
La Main Tendue	143
Centre toxicologique	145
Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes	147

## ESPACE SANTE

---

L'infirmière scolaire est présente une fois par semaine dans le Syndicat scolaire du Grand Val (environ toutes les quatre semaines sur chaque site). Les élèves sont informés des jours de présence de l'infirmière dans leur école, mais elle est également atteignable par téléphone ou sur rendez-vous. Elle se tient aussi à disposition des parents.

Pour l'année scolaire 2018–2019, notre infirmière scolaire est :

Mme Juliane Kouyoumdjian      tél : 032 493 10 11  
mail : [infirmierescolaire@moutier.ch](mailto:infirmierescolaire@moutier.ch)

## MEDIATION SCOLAIRE



---

La médiatrice scolaire se tient à disposition des élèves, des parents et des enseignants des écoles du Syndicat scolaire du Grand Val.

Les élèves sont informés des jours de présence de la médiatrice dans chaque école (environ toutes les quatre semaines sur chaque site).

Elle est également atteignable par téléphone ou sur rendez-vous.

Pour l'année scolaire 2018–2019, notre médiatrice scolaire est :

Mme Anne-Catherine Boegli      tél : 076 438 48 71  
mail : [anne.boegli.sgv@gmail.com](mailto:anne.boegli.sgv@gmail.com)



## ECOLE A JOURNEE CONTINUE (EJC)



Chaque année, le syndicat scolaire du Grand Val procède à un sondage auprès des familles afin d'évaluer les besoins d'encadrement extra-scolaires des enfants.

Pour l'année scolaire 2018-2019 et en fonction des demandes, nous organisons 2 modules :

Lundi / 11h45 – 13h20	Encadrement avec repas	Mme Joëlle Baumann Mme Pascale Montavon
Lundi / 15h20 – 16h55	Encadrement / devoirs	Mme Nicole Gafner Mme Pascale Montavon

Le module de midi a lieu à la salle de paroisse de Grandval ; les enfants inscrits sont transportés avec le bus scolaire.

Le module des devoirs a lieu à l'école de Corcelles ; un service de bus est également organisé.

## ASSURANCES



Il n'y a pas d'assurance accident pour les élèves. Par conséquent, l'unique assurance accident pour votre enfant doit être incluse dans l'assurance maladie de base. Tout accident qui surviendrait dans le cadre de l'école sera annoncé uniquement à votre assurance privée.

Les effets personnels tels que montre, lunettes, vêtements, bicyclette et autres ne sont pas assurés par l'école contre les accidents, les déprédations ou le vol.

## VACANCES SCOLAIRES

	2018-2019	2019-2020
Rentrée	LU 20.08.2018	LU 19.08.2019
Automne	LU 08.10.18 – DI 21.10.18	LU 07.10.19 – DI 20.10.19
Hiver	LU 24.12.18 – DI 13.01.19	LU 23.12.19 – DI 12.01.20
Semaine blanche	LU 11.02.19 – DI 17.02.19	LU 10.02.20 – DI 16.02.20
Printemps	LU 15.04.19 – DI 28.04.19	VE 10.04.20 – DI 26.04.20
Eté	LU 08.07.19 – DI 18.08.19	LU 06.07.20 – DI 16.08.20

## JOURS FERIES ACCORDES PAR LA COMMISSION SCOLAIRE, LA DIRECTION ET LA DIP (ANNEE SCOLAIRE 2018 - 2019)

---

27 août 2018	Matin, lendemain de la Fête du Grand Val
3 septembre 2018	Après-midi, foire de Chandon
5 octobre 2018	Après-midi, veille des vacances d'automne
21 décembre 2018	Après-midi, veille des vacances d'hiver
12 avril 2019	Après-midi, veille des vacances de printemps
24 avril 2019	Journée entière, journée des enseignants
30 mai 2019	Ascension
31 mai 2019	Journée entière, vendredi de l'Ascension
10 juin 2019	Lundi de Pentecôte
5 juillet 2019	Après-midi, veille des vacances d'été

---

### DEMI - JOURNEES DE CONGE



Les parents ont le droit de dispenser leur enfant de l'école, sans justification nécessaire, pendant 5 demi-journées par an, au maximum. Cette demande doit être signée des parents et intervient sous leur responsabilité.

Il n'est pas possible de reporter les demi-journées manquées d'une année sur l'autre (LEO, art.27, al.3)

L'enseignant-e de classe sera informé-e de l'absence par écrit le plus tôt possible, mais au plus tard la veille du congé prévu.

Le travail effectué durant ces demi-jours devra être rattrapé dans les jours qui suivent le retour à l'école.

En cas d'absence, les parents sont priés d'avertir les enseignants/es. Ils rempliront ensuite la fiche que l'enfant recevra à son retour et la remettront à l'enseignant/e durant la semaine qui suit le retour en classe.

Toute absence qui n'est pas justifiée ou qui n'est pas annoncée en bonne et due forme à l'enseignant/e de classe est considérée comme non excusée.

Une absence est considérée comme justifiée notamment pour les motifs suivants : maladie ou accident de l'enfant, visite chez le dentiste ou le médecin, examen ou rendez-vous au SPE, décès dans la famille proche de l'enfant.

En cas d'absence prolongée due à un accident ou à une maladie, un certificat médical devra être présenté après le 5<sup>ème</sup> jour d'absence.

**Les absences pour d'autres motifs** (fête familiale ou religieuse, manifestations sportives...) **nécessitent une demande présentée par écrit à la direction.** Dans ce cas-là, la demande doit parvenir **au moins quatre semaines à l'avance** et être dûment motivée. La direction peut exiger la présentation de preuves ou d'attestations (ODAD 2007).

**Toutes les demandes de dispenses qui ne parviennent pas dans les délais seront refusées.**

### REPARTITION DES CLASSES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 18/19



Degré scolaire	Ecole	Titulaire(s)
1H-2H	Eschert	Joëlle Baumann (remplacée jusqu'en décembre par Lisa Cortat)
1H-2H	Crémines	Micaela Bloesch
3H	Belprahon	Anne Boegli / Evelyne Rais
4H	Crémines	Cindy Crelier
5H	Crémines	Stéphanie Canepa / Jaëlle Neukomm
6H	Corcelles	Gilles Laplace
7H	Eschert	Mélanie Liechti
8H	Grandval	Dolorès Krebs / Isabelle Kaltenrieder
9H-10H-11H	Grandval	Frédéric Chappatte / Evelyne Rais

## LISTE DU CORPS ENSEIGNANT ET CLASSES

Nom	Classes		
Baumann Joëlle (remplacée par <b>Lisa Cortat</b> jusqu'en décembre)	EE Eschert		
Bilat Erica	1-11H : Enseignement spécialisé		
Bloesch Micaela	EE Crémines	4H Crémines	
Boegli Anne-Catherine	3H Belprahon		
Canepa Stéphanie	5H Crémines	Option guitare	
Chappatte Frédéric	9-10-11H Grandval	8H Grandval	
Crelrier Cindy	4H Crémines		
Eichenberger Silvie	3H Belprahon	9H Grandval (Economie familiale)	5-6H ACT
Frund-Gerber Sylviane	EE Crémines		
Juillerat Matthieu	Option flûte – Initiation musicale		
Kaltenrieder Isabelle	8H Grandval	7H Eschert	9-10-11H Grandval
Koch Anne-Lise	5-10H (Education artistique, ACT, TM)		
Krebs Dolorès	8H Grandval		5H Crémines
Laplace Gilles	6H Corcelles	9-10-11H Grandval	Option guitare
Liechti Mélanie	7H Eschert		6H Corcelles
Menziozy Sylvie	4H Crémines + FLS		
Neukomm Jaëlle	5H Crémines		
Rais Evelyne	3H Belprahon	6H Corcelles	9-10-11H Grandval

Pour toute question relative à la scolarité de leur enfant, les parents sont invités, dans un premier temps, à prendre contact avec l'enseignant/e. La direction se tient également à disposition si nécessaire.



### VISITE DENTAIRE

Chaque année, tous les élèves passent un contrôle dentaire chez l'un ou l'autre des dentistes scolaires. Toutefois, les parents qui le souhaitent, peuvent faire cette visite chez leur dentiste de famille. La facture leur sera remboursée jusqu'à concurrence du montant facturé par le dentiste scolaire.

### VISITE MEDICALE

Tous les élèves de 2H, 6H et 10H passent un contrôle médical chez le médecin scolaire. Comme pour le contrôle dentaire, les parents qui le souhaitent, peuvent faire cette visite chez leur médecin de famille. La facture leur sera remboursée jusqu'à concurrence du montant facturé par le médecin scolaire.

### BROSSAGE DES DENTS

Les enseignants enseignent l'hygiène bucco-dentaire aux enfants en pratiquant le brossage des dents en classe 6 fois par année.

### DOMAINE DE LA SANTE SEXUELLE (DSS)

Les élèves de 6H, 8H et 10H-11H assistent à des animations dans le domaine de la santé sexuelle données par du personnel professionnel, sous l'égide de Santé bernoise.

### EDUCATION ROUTIERE

Un policier de la police cantonale bernoise anime des leçons de prévention et d'éducation routières dans toutes les classes. Je me permets de rappeler ici que c'est en montrant l'exemple que nos enfants adopteront un comportement responsable dans la circulation et/ou sur le chemin de l'école.

### MESURES PEDAGOGIQUES PARTICULIERES (MPP)

Tout au long de l'année, les enseignants ainsi que l'enseignante spécialisée observent les enfants et proposent, si nécessaire, différentes mesures pédagogiques particulières (logopédie, orthophonie, psychomotricité, soutien pédagogique, etc.) afin de les aider dans leurs apprentissages. Les décisions sont toujours prises en accord avec les parents.

Les enseignants sont vos premiers interlocuteurs pour parler de votre enfant ; l'enseignante spécialisée, l'infirmière scolaire, la médiatrice ou la directrice se tiennent également à disposition en cas de besoin.



## REGLEMENT SCOLAIRE



Le règlement scolaire est discuté en classe en début d'année et signé par l'élève et ses parents.

1. Les élèves témoignent du respect à toutes les personnes avec lesquelles ils entrent en contact.
2. Les élèves arrivent juste à l'heure l'école ou à l'arrêt du bus ; ils n'entrent pas dans l'école avant l'heure prévue.
3. Ils quittent l'école dès la fin des cours.
4. Durant les récréations, les élèves ne quittent pas l'aire scolaire.
5. Les élèves veillent à garder les locaux et le matériel en bon état. Tout dommage causé par un élève est réparé aux frais des parents ; le matériel scolaire perdu ou endommagé devra être remplacé également aux frais de l'élève.
6. Les élèves portent des pantoufles durant les leçons en classe. Les chaussures, ainsi que les vestes, bonnets, gants etc. sont rangés correctement dans les vestiaires.
7. Les élèves surveillent leur langage ; les mots grossiers ou vulgaires ne sont pas tolérés.
8. Chaque élève tient à jour son carnet de devoirs qui sera signé chaque semaine par ses parents. Il transmet à ses parents les feuilles d'informations données par les enseignants/es.
9. Les téléphones portables et autres appareils électroniques en fonction ne sont pas autorisés dans le cadre scolaire et ne doivent pas être vus.
10. Chaque absence fait l'objet d'un billet d'excuse signé par les parents et remis à l'enseignant durant la semaine qui suit le retour en classe.
11. L'usage du tabac, de boissons énergisantes ou alcoolisées et de toute autre substance illicite est interdit.
12. Les chewing-gums ne sont pas autorisés pendant le temps scolaire.
13. Les vélos, les vélomoteurs, etc. doivent être correctement rangés aux endroits réservés **dès l'arrivée sur le lieu scolaire** et ne sont pas utilisés pendant les récréations. Les trottinettes ne sont pas admises dans le bus scolaire.

## AUTRES REGLEMENTS ET CODE DE VIE

Un règlement de transport et un code de vie communs à toutes les classes du Grand Val sont également en vigueur dans nos établissements scolaires. Ils sont basés sur les principes suivants :



Ces documents sont discutés en classe et signés par les élèves.

### TRANSPORTS SCOLAIRES



Le chemin de l'école de la maison jusqu'à la prise en charge par le bus est sous la responsabilité des parents. Un/e enseignant/e par école est présent/e 15 minutes avant le début des leçons ainsi que jusqu'au départ des bus. L'attente du bus se fait aux endroits suivants :

Eschert	à Sous-la-Rive (petite cabane) ou devant l'école
Belprahon	aux Amatennes ou devant l'école
Grandval	dans la cour, devant l'école
Crémines	sur le perron de l'école, en haut des escaliers
Corcelles	dans l'enceinte devant l'école

#### Rappels

- Ⓢ Le système de transports du syndicat scolaire du Grand Val est très confortable pour tous et performant. Ce n'est toutefois pas un système « à la carte ».
- Ⓢ Les transports sont organisés en fonction du domicile de l'élève ; les places dans les bus sont comptées. La direction se prononcera uniquement sur les demandes de changement écrites, précises et motivées.
- Ⓢ Les chauffeurs ne sont pas responsables du lieu où descendent les enfants.
- Ⓢ Un enfant qui ne se rend pas à l'école parce qu'il a manqué le bus devra prendre ce congé sur les demi-jours à disposition.

# HORAIRES DE BUS



	LU-VE	LU-VE	MA	VE	ME	LU-VE	LU-VE	LU-VE	MA	MA
Eschert	07.10	07.55	08.15	09.03	09.47	11.45	13.05	15.10	16.00	16.55
Belphrahon	07.15	08.01	08.20	09.08	09.52	11.51	13.11	15.16	16.05	17.00
Grandval	07.19	08.07	08.24	09.12	09.56	11.57	13.17	15.22	16.09	17.04
Crémines	07.22	08.12	08.27	09.15	09.59	12.02	13.22	15.27	16.12	17.07
Corcelles	07.25	08.15	08.30	09.18	10.02	12.05	13.25	15.30	16.15	17.10

	LU-VE	LU-VE	JE	MA	LU-VE	LU-VE	LU-VE	LU	MA	LU
Corcelles	07.10	07.55	09.00	10.07	11.45	13.05	15.10	15.32	16.15	17.10
Crémines	07.13	07.59	09.03	10.10	11.51	13.09	15.13	15.35	16.18	17.13
Grandval	07.16	08.05	09.06	10.13	11.57	13.15	15.16	15.38	16.21	17.16
Belphrahon	07.20	08.10	09.10	10.17	11.02	13.20	15.20	15.42	16.25	17.20
Eschert	07.25	08.15	09.15	10.22	12.05	13.25	15.25	15.47	16.30	17.25



## SUGGESTIONS POUR LA BROCHURE 2019-2020

---

Si vous avez une ou des proposition-s pour l'édition 2019-2020 de la brochure, inscrivez-les ci-dessous et remettez la page à l'enseignant-e de classe jusqu'au 31 mai 2019.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

